



**Appel à projets « Programme National Très Haut Débit »  
« Réseaux d'Initiative Publique »**

**Phase de consultation formelle des opérateurs**

*NB : une concertation entre la collectivité et les opérateurs ayant répondu à l'AMII, en présence du préfet de la région Basse-Normandie, a eu lieu à Caen le jeudi 13 octobre 2011.*

Conformément au paragraphe 3.2.2 de l'appel à projets, Manche Numérique indique que :

- son siège est sis 235 rue Joseph Cugnot, à Saint-Lô (50000) ;
- une cartographie précise du territoire couvert par son projet sur lequel une demande d'aide auprès du FSN est envisagée est fournie dans l'annexe 1 ;
- le schéma directeur territorial élaboré par Manche Numérique et présentant son projet est librement consultable sur le site de Manche Numérique, à l'adresse :

<http://www.manchenumerique.fr/En-un-clic/Actualites/Schema-Directeur-d-Amenagement-Numerique-SDAN>

- un opérateur tiers souhaitant signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau à haut ou très haut débit devra :
  - o fournir une cartographie précise du territoire concerné par son projet ;
  - o l'emplacement des Points de Mutualisation (PM) pressentis ;
  - o indiquer un planning du déploiement des réseaux destinés à couvrir les Zones Arrières de ces PM ;
  - o envoyer l'ensemble de ces informations par lettre recommandée avec accusé de réception à : M. le Président, Syndicat Mixte Manche Numérique, 235 rue Joseph Cugnot, 50000 Saint-Lô ;
  - o le courrier accompagnant ces informations devra être signé par une personne ayant pouvoir pour engager l'opérateur.

Fait à Saint-Lô, le 27 octobre 2011.

Le Président  
Gilles QUINOUENEL

